

## RÉSOLUTION UIT-R 33-1

**Présentation des textes relatifs à la terminologie**

(1982-1990-1993-2000)

L'Assemblée des radiocommunications de l'UIT,

*considérant*

- a) qu'il est essentiel que les travaux de terminologie effectués au sein de l'UIT bénéficient d'une très large diffusion, en ce qui concerne à la fois les termes et les définitions;
- b) que les usagers ne disposent généralement que de l'édition des ouvrages de l'UIT dans une seule langue, mais sont souvent conduits à lire ou à écrire des textes techniques dans une des autres langues de travail;
- c) que les ouvrages de vocabulaire et les glossaires ne sont généralement pas à la disposition directe des usagers qui s'intéressent à un tome particulier;
- d) qu'une présentation des textes de vocabulaire dans l'ordre alphabétique des termes conduit à un ordre différent des termes dans chaque langue, ce qui apparaît peu pratique pour les utilisateurs ayant besoin de comparer les définitions dans différentes langues;
- e) que l'utilisateur des textes de vocabulaire souhaite souvent que chaque terme soit regroupé avec les autres termes relatifs au même sujet, ces termes étant présentés dans un ordre logique,

*décide*

- 1** que les textes de vocabulaire et les parties de texte consacrés spécialement à des définitions de termes, publiés par le Secteur des radiocommunications, doivent indiquer pour tous les termes définis les équivalents dans chacune des langues de travail de l'UIT;
- 2** que la solution pratique pour indiquer les équivalents des termes en plus du texte complet des termes et définitions dans une des langues est laissée au choix du Bureau des radiocommunications (BR) (voir des exemples dans les Recommandations UIT-R V.573 et UIT-R V.662);
- 3** que, dans les textes de vocabulaire et les parties de texte consacrés spécialement à des définitions de termes publiés par le Secteur des radiocommunications, les termes soient classés dans un ordre logique par sujets, qui soit donc le même dans toutes les langues, et que ce vocabulaire soit complété si nécessaire par un index alphabétique renvoyant à un numéro attribué au terme.

NOTE 1 – Lorsqu'il existe une abréviation (ou un sigle) pour représenter un terme, il convient de l'indiquer immédiatement après le terme, dans les différentes langues de travail.

---